

LE PLAN DE MAÎTRISE SANITAIRE DES ÎLES PAUL RICARD

À l'attention de nos chers clients

Les îles
**PAUL
RICARD**

PMS² = Plan de Maîtrise Sanitaire ✕ Pour Mieux Se retrouver

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, les îles Paul Ricard appliquent strictement les gestes barrières imposés par les Pouvoirs Publics et ont défini des protocoles propres par rapport à leurs spécificités et secteurs d'activité.

En outre, nous mettons en application l'ensemble des fiches métiers concernées, édictées par le Ministère du Travail.

MARINE



Distanciation physique dans la mesure du possible (2m minimum)



Mise à disposition du matériel de **protection individuelle** pour nos équipes.



Mise à disposition de bornes de distribution de **gel hydroalcoolique**



Port du masque homologué obligatoire pour tous pendant la durée de la traversée



Désinfection des espaces communs (pont du bateau, sièges, bancs...)



Formation spécifique des équipes aux mesures sanitaires

PLAISANCE



Port du masque homologué obligatoire dans tous les espaces communs



Distanciation physique et protection (2m minimum)



Mise à disposition du matériel de **protection individuelle** pour nos équipes



Mise à disposition de bornes de distribution de **gel hydroalcoolique**



Application de la charte de bonne conduite Covid-19 des ports de plaisance



Dématérialisation des paiements, factures, contrats...



Formation spécifique des équipes aux mesures sanitaires

VIE SUR L'ÎLE



Port du masque homologué obligatoire



Distanciation physique et protection (2m minimum)



Mise à disposition du matériel de **protection individuelle** pour nos équipes



Mise à disposition de bornes de distribution de **gel hydroalcoolique**

HÉBERGEMENT



Port du masque homologué obligatoire dans tous les espaces communs



Distanciation physique et protection (2m minimum)



Mise à disposition du matériel de **protection individuelle** pour nos équipes.



Mise à disposition de bornes de distribution de **gel hydroalcoolique**



Pour **renforcer la distanciation**, le nettoyage des chambres d'hôtel sera effectué **tous les 3 jours** via un **protocole spécifique**.
Nettoyage supplémentaire possible sur demande.



Désinfection des espaces communs (lobby, ascenseur...), des hébergements, des voitures, des clés et du matériel spécifique



Livraison des **kits linge protégés et individuels**



Consultation possible des documents qualité, sur demande auprès de la direction

RESTAURATION



Port du masque homologué obligatoire pour accéder et circuler au sein de l'établissement



Distanciation physique et protection (2m minimum)



Mise à disposition du matériel de **protection individuelle** pour nos équipes.



Formation spécifique des équipes aux mesures sanitaires



Mise à disposition de bornes de distribution de **gel hydroalcoolique**



Offres et services adaptés :
vente à emporter, dématérialisation des cartes, paiement sans contact



Gestion renforcée des déchets



Dématérialisation des paiements, factures, contrats...



Formation spécifique des équipes aux mesures sanitaires

POUR SE PROTÉGER
ET PROTÉGER
LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer sans se serrer
les mains, éviter les
embrassades